



DEPARTEMENT DU GERS

COMMUNE
DE
SEYSSES-SAVÈS
32130

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL (2022-24)**

L'an deux mille vingt-deux, le 03 novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Seysses-Savès dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel TENNE, Maire.

**Présents : Mesdames Anne-Marie GLEIZES – Catherine LAJOUS – Amélie LAMARQUE
Messieurs Jean-Pierre CAVAILLE– Jean-Marc LAPALU – Michel TENNE – Francis
MARTRES – Philippe MASSARIN - Valentin TONUS – Nicolas TAULET**

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre CAVAILLE

Absent excusé : Madame Véronique FERNANDEZ

Objet : Vente chemin rural dit du Mességué

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le chemin rural dit du Mességué dessert une seule maison construite sur la parcelle A 404 appartenant à la famille FILHOS. Madame FILHOS Laurie souhaite réhabiliter cette maison.

Elle demande à acheter toute la longueur du chemin se trouvant en Seysses-Savès. Toutes les parcelles jouxtant ce chemin appartiennent à M. FILHOS Francis, son père.

Madame FILHOS Laurie s'engage à participer aux frais engendrés par cet acte (enquête publique, publicité, frais d'acte de notaire, géomètre...) à hauteur de 1 200€. Le restant dû sera à la charge de la commune de Seysses-Savès.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide l'ouverture d'une enquête publique avant de se prononcer sur la vente de ce chemin.

*Ainsi fait et délibéré à Seysses-Savès, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.*

